# Musique

## À SAINTE ANASTASIE

**SAMEDI 19 OCTOBRE 1991**
**À 21 H**
***A LA SALLE POLYVALENTE***

## PAR LE TRIO DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Sabine HERMANN (Alto)
Jacqueline DEVYS (Violon)
Pierre LAURENT (Piano)

Au programme :

HAENDEL - BACH - GLINKA
**CHOPIN - MOZART**

PRIX DES ENTREES : ADULTES : 30F - ENFANTS : 10F

SAINTE-ANASTASIE

BULLETIN MUNICIPAL

N°28 OCTOBRE 1991

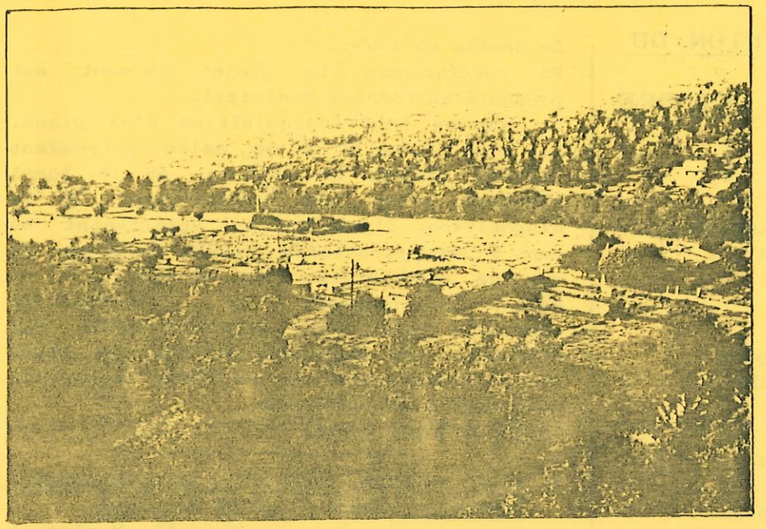

LES HORTS, VUS DE "LA CHAPELLE".

# LE MOT DU MAIRE

Pour nous, à STE ANASTASIE qui avons fait le choix de ne pas prétendre résoudre dans ces lignes les problèmes planétaires, l'occasion nous est aujourd'hui donnée d'agir plus modestement, mais peut-être avec quelque efficacité, sur notre environnement immédiat.

Un ancien du village plaide régulièrement, inlassablement, en faveur de nos platanes centenaires et s'inquiète,à juste titre, du sort cruel qui leur est par nous, réservé :

Criblés, meurtris de punaises et d'agraffes d'afficheurs de tout poil, ils n'en finissent pas d'exhiber leurs cicatrices sans cesse ravivées, aggravées, peut-être bientôt fatales.

Chacun de nous, il faut le reconnaître, est responsable de cette bien triste condition à laquelle un arrêté municipal de circonstance n'apporterait certainement aucun changement durable.

Aussi, plus simplement, je propose à chaque Président d'Association, de parti politique, à chaque habitant du village, d'interrompre lui-même ce traitement, indigne de nos arbres vénérables.

Pour y parvenir, il lui suffit dès demain, de s'abstenir de cette regrettable pratique et de s'investir du droit, du devoir même, d'arracher sur le champ, sans discrimination ni chauvinisme, toute affiche apposée, en dehors des panneaux et lieux prévus à cet effet.

Cela peut être une expérience, une réussite ou un échec. C'est à chacun de vous, de nous, qu'il appartient d'en décider.

Jean-Pierre MORIN

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE

ETAIENT PRESENTS :
MM.MORIN.REMY.CUENOT.DEHAYE.RAYNAUD.TOSELLO.
FORISSIER.ISTRIA.LALANDEC.CORBIER.
MMES LAURENT.BOCQUET.

ETAIENT ABSENTS :
M.ABELLO donne pouvoir à Mme BOCQUET
M.BROSSAUD donne pouvoir à M.MORIN

ORDRE DU JOUR :
1. Programme syndical des chemins
2. Installation d'un abri-bus
3. Ecole de musique, achat d'un piano
4. Achat d'un ensemble radiotéléphone portatif
5. Fixation du prix des repas du restaurant scolaire (dérogation d Préfet)
6. Repas des anciens du C.C.A.S.
7. Projet de réglement destiné à la salle polyvalente
8. Projet de règlement intérieur du C.C.F.F.
9. Travaux communaux
10. Salle polyvalente : déclaration de sinistre (fuites toiture)

### 1. PROGRAMME SYNDICAL DES CHEMINS

M. CUENOT, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle au Conseil les propositions de la Commission de l'urbanisme concernant le programme syncical de refection des chemins pour 1992.
- Chemin du Saragan 115 m
  (de la RD 15 au début du ch. de Bertrand Marin)
- chemin des Vaux 220 m

Il indique par ailleurs, qu'outre ce programme, l'examen du budget primitif 1992 permettra de décider la réalisation d'autres voies communales. Ces travaux non arrêtés à ce jour seront,eux, effectués en "régie".

### 2. INSTALLATION D'UN ABRI-BUS

Compte tenu des clauses d'assurance proposées par le département, il est décidé de ne pas demander l'octroi d'un abri-bus en verre.

### 3. ECOLE DE MUSIQUE. ACHAT D'UN PIANO

La dernière réunion de travail du Pays Brignolais (SIVOM) n'a pas permis de dégager l'accord espéré. La participation communale est apparue, en effet, bien trop élevée (environ 1 000 F par élèves et par an en 1992.
Le double en 1993...
En conséquence, le projet suivant est présenté au Conseil Municipal.
La Commune fera l'acquisition d'un piano. Il sera installé à la salle polyvalent (petite salle). Ce matériel et le local seraient alors mis gratuitement à la disposition d'enseignants appartenant ou non à des structures telles qu'école de musique, associations 1901, écoles....
Ceci constituerait la participation communale pour cette première année. Par ailleurs, les négociations avec le SIVOM seront poursuivies, en vue d'une éventuelle mais ultérieure adhésion.
Adopté à l'unanimité.

### 4. ACHAT MATERIEL INCENDIE : RADIOTELEPHONES PORTATIFS RADIUM P 210 DE MOTOROLA

Le Maire présente au Conseil Municipal une étude chiffrée pour la fourniture et la mise en service de 5 radiotéléphones portatifs RADIUM P 210 de MOTOROLA dont le montant H.T. s'élève à la somme de 37 250 F.
Il propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention spécifique pour l'aider à financer cette opération.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de contacter les établissements KASMADJIAN ATELIER 108 à MARSEILLE pour passer commande, décide de demander l'octroi d'une subvention au Conseil Général de 80 %.
Les Crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget supplémentaire de 1991, article 2142, programme 3, achat de matériel incendie.
Le plan de financement se présente comme suit :

| | |
|---|---|
| montant H.T..... | 34 450 F |
| montant équipement véhicule..... | 2 800 F |
| | 37 250 F |
| subvention espérée 80 %..... | 29 800 F |
| autofinancement..... | 8 450 F |

Adopté à l'unanimité.

### 5. FIXATION DU PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE (DEMANDE DE DEROGATION)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 30/08/91 une délibération avait été prise pour modifier le prix des repas servis aux enfants prenant leur repas au restaurant scolaire, celui-ci étant desservi par La Générale de Restauration, dont le siège social est à ROCBARON.
Le service de la Sous-Préfecture a demandé de délibérer à nouveau sur cette



# Football : à l'A.S. Cannes

Nous savons les amateurs de foot-ball nombreux à STE ANASTASIE et ceci non seulement devant le récepteur de télévision ! Notre dynamique club de foot est là pour en témoigner.
Mais posséder déjà les premiers maillons d'une équipe "pro" n'est pas sans créer quelques espoirs et peut-être susciter quelques vocations.
Nous venons d'apprendre la remarquable et très méritée promotion de Ludovic POLLET qui vient d'accéder au professionnalisme au sein de l'AS. CANNES.
Lors de son premier match en 1ère division contre RENNES, il s'est montré particulièrement brillant. Dix jours plus tard, en coupe d'Europe à PORTO, il a largement contribué à la qualification de son équipe pour le 2ème tour de la coupe d'Europe.

Nos encouragements à Ludovic ainsi que nos félicitations à M. et Mme POLLET qui ont certainement contribué à l'éclosion de ce jeune talent.

(Photo Haouzi)

**Pollet**

### SECTION FOOT-BALL

Le club a engagé, pour la saison 91/92, une équipe "débutants" et une équipe "poussins" dont les premières rencontres se dérouleront vers la mi-octobre. Les entraînements auront lieu au stade des Négadisses, le mercredi à 16 H et le samedi à 14 H. Il reste encore des places dans les équipes.
Depuis quelques années STE ANASTASIE, n'avait pas engagé d'équipe "seniors" en championnat. Cette année c'est fait ! Début du championnat : le 20 octobre, l'équipe "fanion" se déplacera au THORONET et le 27 octobre à 15 H, au stade des Négadisses où elle recevra l'équipe de l'entente SOLLIES-LA FARLEDE. Nos supporters pourront suivre l'évolution de l'équipe grâce au minitel. Pour cela, il suffit de taper "foot" et de regarder en 4ème division Poule E.
Le club recherche arbitres et entraîneurs pour compléter son effectif de dirigeants. L'équipe en place est de bonne volonté, mais la saison est longue et les imprévus aussi.

### LES CIBISTES EN FETE

Le Club "Amitié 27" de STE-ANASTASIE, a particulièrement bien rempli sa saison. Le Président des cibistes locaux, M. Jean-Louis CREDI, n'a pas ménagé ses efforts pour l'organisation de l'excellent méchoui de clôture.
Aidé de son épouse et d'autres bénévoles, il a, avec les responsables du club, fait preuve de dynamisme et de dévouement.
Le Maire, invité à ce repas, a remercié chaleureusement les participants et organisateurs.

## BASKET-BALL

Reprise du championnat du VAR depuis le 22 septembre 1991.
Cette saison, les couleurs de STE ANASTASIE seront défendues par 4 équipes. Cadets, minimes, poussins et poussines seront engagés en championnat du VAR.
Pour leur début, les cadets, en deux rencontres, viennent de triompher contre LA LONDE DES MAURES et les P.T.T. de TOULON. Nous leur faisons confiance pour la suite du championnat.

## TENNIS

Le mercredi soir : reprise des cours à la salle polyvalente,
- de 19H à 20H pour les jeunes
- de 20H à 21H pour les adultes.

## CLUB DES CIGALES

Nous prions nos adhérents et amis de bien vouloir prendre note de ces modifications:
BIBLIOTHEQUE :
Permanence de 16H à 18H30 tous les mercredis.
JEUX DE SOCIETE :
Tous les mardis de 14H30 à 18H.
CINEMA :
Le samedi 9 novembre à 15H, salle polyvalente (voir affiches) entrée 30 F. Vente des billets numérotés chez : M.GOUVERNEUR (tabac/journaux) ; épicerie A.FABRE ; Mme Claude MAROUZE 94.72.27.57.
OPERA DE TOULON :
N'ayant reçu aucune réponse, nous sommes au regret d'annuler le spectacle prévu.
Nous vous proposons un spectacle différent, mais de choix, pour le mardi 12 novembre en soirée, au théâtre de DRAGUIGNAN :"LE CORPS DE BALLET DU KIROV" de LENINGRAD, groupe de renommée mondiale. Prix 160 F, avec car à régler avant le 31 octobre.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire inscrire les vendredis après-midi, salle polyvalente ou contacter Mme NADAL au 94.72.25.89.
GYMNASTIQUE:
Reprise des séances jeudi 14 novembre de 10H à 11H.
En vous remerciant pour votre bonne collaboration.

LE PRESIDENT : JO FADDA

## DANSE.TWIRLING.BATON. GYM TONIC

Gym-tonic : lundi, jeudi à 15H.
Danse classique : lundi, jeudi à 17H15.
Modern-jazz : lundi, jeudi à 18H15.
Tiwrling-baton (majorettes) complémentaire à la danse. Cette activité est gratuite.
Inscriptions : jeudi 12 septembre à partir de 17H15 à la salle polyvalente.
Début des cours : lundi 16 septembre.
En prévision : cours de gym-tonic avec jazz, mardi et jeudi à 19H30.
Renseignements sur place ou Tél.42.04.77.23. (aux heures des repas).

## ATELIERS THEATRE

Reprise des Ateliers Théâtre de STE-ANASTASIE, sous la direction de Jean-Pierre SAUVET, comédien, metteur en scène.
Cette année, les participants pourront, s'ils le souhaitent, créer un spectacle dont le thème se rattache au Carnaval...le jugement de Caramantran.
Technique du comédien, construction du personnage, jeu de groupe et improvisation, travail du mime et du masque, approche de la farce...pour un spectacle satirique.
Un menu copieux, multicolore, festif, qui, nous le souhaitons, vous mettra en appétit.
Renseignements pratiques :
Atelier jeunes : de 7 à 14 ans
Atelier adultes : de 15 à ...

Lieu : Hall de l'école maternelle de STE-ANASTASIE.

Fréquence : Une fois par semaine, le mercredi, sauf pendant les vacances scolaires.

Horaires :
Atelier jeune : de 18H à 19H30
Atelier adulte : de 20H30 à 22H30

Inscriptions : Directement à l'atelier ou au siège de VOULOIR, 21 Rue de Provence, STE ANASTASIE.

Renseignements : Tél. 94.72.23.82
ou 94.72.23.58

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL.94.722367



modification de tarif pour la présenter sous forme de dérogation.
La délibération du 04/10/91 annule et remplace celle du 30/08/91.
Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les conséquences financières du nombre croissant de repas servis aux enfants mangeant au restaurant scolaire, rappelle que quatre employés municipaux assurent ce service auquel est adjoint un enseignant.
Le Maire propose de demander une dérogation à M. le Préfet du VAR pour permettre une augmentation légale de 4 % avec justificatifs des frais et une augmentation de 5 %.
Le prix du repas actuellement de : 15F89 H.F, participation de la Commune 3F89, soit à la charge de la famille 12F, serait porté, à compter du 01/09/91 à 13 F.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une dérogation à M. le Préfet afin de pouvoir pratiquer une augmentation légale et d'alléger les charges financières de la Commune pour ce service.
Le Prix des repas, à la charge des familles, sera de 13 F, applicable au 01/09/91.

6. REPAS DES ANCIENS DU C.C.A.S.
Lors dela dernière réunion du C.C.A.S., il a été projeté d'organiser à l'occasion de la fin de l'année 1991, un repas des anciens.
Cette manifestation conviviale se déroulerait le 12 décembre 1991 à la salle polyvalente (petite salle).

7. PROJET DE REGLEMENT DESTINE A LA SALLE POLYVALENTE
M. DEHAYE, Adjoint au Maire, propose actuellement un projet de règlement d'utilisation de la salle polyvalente.
Ce projet sera présenté pour avis à la prochaine réunion de la Commission Extra-Municipale le 08/11/91 puis pour acceptation au Conseil Municipal qui suivra.

8. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU C.C.F.F.
Un projet de règlement intérieur du C.C.F.F. est actuellement présenté pour avis aux différentes personnes ou organismes concernés (élus C.C.F.F.).
Il sera prochainement présenté au Conseil Municipal.

9. TRAVAUX COMMUNAUX effectués depuis la dernière réunion du Conseil :
- signalisation des lieux-dits
- restaurant scolaire (bas de portes), travaux de toiture
- école maternelle (installation d'une cabane)
- école maternelle (installation d'une cage écureuil
- salle polyvalente : travaux de plomberie, branchement eau
- plantation iris
- nettoyage containers ordures ménagères.

10. SALLE POLYVALENTE : DECLARATION DE SINISTRE (FUTURES TOITURES)
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après les violentes pluies de ces derniers jours, plusieurs fuites ont été constatées dans la toiture. Les architectes et la SAPE ont examiné sur place le sinistre et en ont recherché les causes. Un courrier recommandé sera prochainement adressé par la Commune.

# CHRONIQUE MUNICIPALE

## NUMEROTATION DES MAISONS SUR LES CHEMINS

Vous avez été informé, voilà quelque temps, de l'intitulé de votre adresse par une note glissée dans votre boite aux lettres. Celle-ci comprenait, outre votre nom :
- le nom du lieu-dit ;
- le numéro attribué à votre maison;
- le nom du chemin sur lequel vous résidez.

Il était également précisé que "le numéro de maison" serait apposé par les soins de la Mairie à une époque non déterminée, à condition qu'il puisse l'être sur un pilier de portail, une boite aux lettres ou une planchette fixée sur un piquet en bordure du chemin.

Quelques-uns de ces numéros ont déjà été remis à des personnes volontaires pour les placer elles-mêmes dans les conditions rappelées ci-dessus.

Si, à votre tour, vous désirez placer vous-même ce numéro sans attendre l'intervention de la Mairie, vous pouvez venir le retirer en Mairie où il vous sera remis gratuitement.

Avec la pose des numéros de maisons dans les écarts, se trouvera achevée la dernière phase du plan de signalisation qui comprend, rappelons-le :
- les panneaux directionnels portant les noms des chemins ;
- les panneaux de localisation portant les noms des lieux-dits ;
- les numéros de maisons indiquant la distance à laquelle se trouve une maison depuis le début du chemin.

On touche ainsi au terme d'un travail de longue haleine, bien accueilli par la population parce qu'il répond à une nécessité évidente.

## COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS.

Le 17 septembre, la commission restreinte, comprenant les usagers de la salle des sports, s'est réunie pour définir la grille d'utilisation de la salle.
Après que M. JURAVER, Directeur Technique, eut rappelé les différents points du règlement en vigueur, il forma le voeu de voir se poursuivre l'excellent climat de la saison passée.
Le 27 septembre, la commission plénière composée de :
MM.MORIN.BROSSAUD.JURAVER.BRUZZONE.DEHAYE.
VERGNAUD.KUSEK.
MMES ROY.MATCHICHE.SCHNEIDER.LAURENT.
s'est, à son tour, réunie pour examiner les points suivants :
- compte-rendu d'activité du deuxième trimestre ;
- projets et suggestions ;
- demande de subvention 1992 ;
- programme de fin d'année ;
- salle polyvalente.

Le Maire adresse tout d'abord à tous les dirigeants, ses remerciements pour le travail accompli et l'excellente réussite des activités organisées cet été.
Qu'il s'agisse des Boucles de l'Issole, des tournois d'été de basket-ball, de foot-ball, de boules, des activités du Club des Cigales ou du Comité des Fêtes, chacun peut être satisfait des résultats obtenus.

DEMANDE DE SUBVENTION 1992

Les demandes devront être déposées en Mairie accompagnées de pièces comptables avant le 15 janvier (afin que la commission extra-municipale puisse les examiner avant le vote du budget primitif.
M. POINTET (foot-ball) demande qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 F soit attribuée à son club, pour permettre la création d'une équipe SENIOR qui jouerait en 4ème division.
Le Maire indique que les subventions ont été votées au printemps 1991 pour l'ensemble de la saison sportive.
Si, toutefois, l'équipe "marche" et que les résultats le justifient, le Conseil Municipal examinera ce cas particulier après avis de la commission.
A une demande d'un membre de la commission, le Maire répond que la subvention attribuée au Comité des Fêtes n'a pas été versée par la Commune en raison de la non présentation de la comptabilité du club.

PROJETS ET SUGGESTIONS

M.BRUZZONE demande qu'une vitrine destinée à recevoir les coupes obtenues par les clubs soit installée dans le hall d'entrée de la salle.
Cette demande sera examinée dans le cadre du budget 1992.
MM. JURAVER et BRUZZONE suggèrent l'installation, dans le hall d'entrée, d'un distributeur automatique de boissons non alcoolisées.
Le projet sera rapidement étudié (avis favorable).
M. BRUZZONE demande si l'achat d'un lecteur de cassettes et d'un poste de télévision peut être envisagé pour la salle de réunion. Cela semble, en effet, une suggestion à retenir. Ce projet bien que ne pouvant être réalisé dans l'immédiat, sera examiné dans le cadre de la préparation du prochain budget.
M. POINTET (représentant M. KUSEK, Président du club de foot-ball) fait part des souhaits suivants exprimés par son club ; il précise qu'en raison du renouvellement complet du bureau, ils n'ont pu être présentés dans les délais habituels (1 an) :
- Demande d'installation d'un éclairage du terrain de foot-ball.
- Construction d'un abri destiné au matériel du club.
- Ouverture d'accès latéraux dans la clôture actuelle.
- Amélioration de la protection grillagée du CD 15.
- Apport de terre végétale sur le terrain de foot-ball.

Réponse du Maire

Il est naturellement tenu compte des circonstances particulières connues par le club et des efforts de ses dirigeants; cependant tout ne peut pas être accordé:
L'apport de terre végétale sera effectué dès qu'une interruption d'activité suffisamment longue sera décidée par le club.
Les travaux de grillage seront effectués dans des délais brefs.
La construction de l'abri demandé sera étudiée par la commission de l'urbanisme et, si possible, programmée en 1992.
L'éclairage du terrain de foot-ball n'est certainement pas à envisager dans un proche avenir. Cet espoir n'est donc pas à entretenir dans l'immédiat (ce que nous regrettons).

Mme MORIN (TENNIS) demande l'installation d'un ou deux bancs sur le court, ainsi que l'installation d'un coupe-vent.
Ces demandes seront examinées en 1992.
M. DEVOS (BOULES) fait part de sa satisfaction après le début des travaux de rénovation de la Place de la Gare (et donc du terrain de boules).
Il indique souhaiter le maintien à son emplacement actuel de la buvette.

# LA VIE ASSOCIATIVE

RANDONNEURS PEDESTRES

COMPTE-RENDU DE LA TRIMESTRIELLE DU 10 SEPTEMBRE 1991

Trente huit personnes assistaient à cette réunion qui se déroulait à la salle polyvalente de STE ANASTASIE.
En débutant la séance, la Présidente, Mme Marie LAURENT évoquait le souvenir de M.Jean TRICOT, qui nous a quittés brutalement en juin dernier, mais dont le souvenir est encore présent, et pour lontemps, dans toutes les mémoires.

Huit questions sont à l'ordre du jour :

I Visite à Monsieur MOUREY, responsable technique à l'O.N.F. (DRAGUIGNAN) de quatre d'entre nous, pour lui demander l'autorisation d'obtenir un poste radio qui nous permettrait, lors des marches, d'entrer en communication avec cet organisme, au cas où surviendrait un accident grave. Etant donné le nombre insuffisant de postes, il se révèle qu'il n'y a pas d'espoir dans cette direction. Nous nous renseignerons, auprès des différents SIVOM de la région créés à cet effet, pour essayer, si c'est possible, d'obtenir un résultat positif.

II VIRADES DE L'ESPOIR, 22 septembre prochain M. Guy ROLLIER, qui a commencé le travail d'organisation et de coordination relatif à cette importante manifestation étant dans l'obligation de s'absenter, précise qu'il a confié les tâches restant à accomplir à M. Elie LAFITE et à M. Jean-Pierre THOMAS. Ceux-ci recueillent l'adhésion des personnes volontaires pour apporter leur aide.

III Voyage à MARSEILLE, prévu pour le 10 octobre. M. LAFITE, qui organise cette sortie, demande que ceux qui sont intéressés réservent immédiatement leur place, afin qu'il puisse prévoir un car de 35 ou 50 places ; ce qui est fait.

IV Mme Marie LAURENT propose que, à la suite de nombreuses demandes, deux circuits soient organisés chaque mardi pour satisfaire, à la fois, ceux qui marchent le plus rapidement, et les autres. MM. LAFITE et THOMAS expliquent que, à leur avis, ces problèmes peuvent être réglés en maintenant un seul circuit dirigé par deux responsables, l'un qui marchera avec les premiers, l'autre qui restera au niveau des autres avec la pharmacie. Cette deuxième proposition recueille l'unanimité. De nombreux participants expriment le désir que, outre cette mesure, un climat d'entente, de tolérance et de compréhension règne désormais parmi nous.

V M. Pierre COCCOLO nous signale qu'il a eu l'occasion d'avoir des contacts avec un hôtelier de BESSANS (SAVOIE VANOISE), où pourrait avoir lieu le prochain voyage annuel. BESSANS étant à 1 750 m d'altitude, M. COCCOLO émet des doutes quant à la possibilité de réaliser ce projet. Il sera étudié avant l'assemblée générale.

VI Etablissement du programme des marches pour le troisième trimestre 1991. Quatre points sont précisés :
- les lieux de rendez-vous sont les mêmes que ceux des années précédentes ;
- l'heure est toujours 8H30 pour les sorties hebdomadaires, et le départ à 8H35 (ceci pour que puissent participer aux marches les femmes qui doivent conduire des enfants à l'école) ;
- pour répondre à plusieurs demandes, elles sont désormais prévues tous les quinze jours.

Le calendrier des marches est ensuite établi (dates, noms des organisateurs et lieux de rendez-vous).

VII Mme Nicole GUEGAN, secrétaire, ayant remis une lettre de démission à la présidente, il est décidé d'attendre l'assemblée générale pour le choix d'une nouvelle secrétaire.

VIII La date de l'assemblée générale est fixée au vendredi soir 15 novembre, à la salle polyvalente de STE ANASTASIE.

L'ordre du jour étant épuisé, un apéritif est servi, et nous terminons cette séance un peu longue dans la joie et l'amitié.
Pour tout renseignement sur le fonctionnement du club, tél. au 94.72.21.19. (mairie de STE ANASTASIE).

PROPRETE

RESPECT DE SON VILLAGE

# LA VIE AU VILLAGE

## LES VENDANGES

Les vendanges sont achevées. Traditionnellement synonyme de fête, cette année elles ne laissent que peu de place à l'espoir et à l'optimisme, pourtant solide, de nos vignerons.
Des chiffres accablants : environ 2 000 hectolitres au lieu des 6 000 habituellement recueillis dispensent de tout autre commentaire.
La Commune demandera l'exonération fiscale des terres agricoles touchées par le gel au printemps 1991. Hélas, cela ne compensera pas les difficultés sans cesse croissantes rencontrées par nos agriculteurs, avec lesquels nous ne pouvons qu'être solidaires.

## SALLE POLYVALENTE
## SOIREE DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Le 19 OCTOBRE prochain, à 21 HEURES, aura lieu le 4ème CONCERT de la saison.
HAENDEL, BACH, GLINKA, CHOPIN et MOZART seront interprétés par trois artistes de la région :
- Jacqueline DEVYS (VIOLON), lauréate du conservatoire de NANCY et du concours BELLAN.
- Sabine HERRMANN, a étudié l'alto au conservatoire d'ANABRÜCH, à l'école supérieure de musique de BERLIN et à COLOGNE.
- Pierre LAURENT (PIANO) prix d'excellence de piano du conservatoire de DRAGUIGNAN.

Des compositeurs choisis parmi les plus grands, des interprêtes passionnés et sincères, voilà qui nous promet, encore une fois, une soirée inoubliable.

Prix des entrées : adultes : 30 F
enfants accompagnés : 10 F.
Les billets seront distribués sur place dès 20H45.

## NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Julie, Anna, Luce, fille de M. GONNET Jean-Louis et de Mme BRUN Marie-Françoise, domiciliés 21 Rue de Provence.
Toutes nos félicitations aux parents.

## LES HERONS DE L'ISSOLE

Depuis quelques années, nous avons la chance de voir revenir périodiquement ces beaux oiseaux qui survolent majestueusement, soir et matin, le cours de notre rivière. Nous les admirons, nous les comptons (il y en a si peu !), nous tremblons aussi pour eux.
Il est certain qu'ils ont besoin ,pour survivre de poissons ; pas forcément de truites d'ailleurs, car, contrairement à ce que prétend M. de LA FONTAINE, ils ne sont pas très difficiles et le premier poisson venu est le bon, fût-ce un chevêne bien épineux ou un minuscule "sofi".
Mais qu'est ce "prélèvement" de quatre hérons, alors que chaque année, la faune de la rivière est "remaniée", qu'on en retire des truites pour les mettre ailleurs, que l'on y rejette ensuite des truites d'élevage, prêtes pour l'hameçon.
Cependant quel privilège, quel ravissement de voir courir autour du village cette eau vive, si peu polluée encore qu'elle permet la survie d'oiseaux, d'insectes, de poissons rares : des hérons superbes, ces milliers de libellules mangeuses de moustiques et toutes les petites poules d'eau,si peu farouches, que l'on réussit à les surprendre, glissant sur l'eau en tendant le cou, suivies parfois de 2 ou 3 minuscules poussins .
Espérons, que malgré la sècheresse persistante, fléau contre lequel on ne peut rien, la raison, la sagesse et la vigilance de tous permettront de sauvegarder toute cette beauté qui nous est offerte.
L'initiative prise, il y a un an, par l'association des chasseurs du village de préserver les rives de l'Issole en y interdisant la chasse, va d'ailleurs tout à fait dans ce sens et prouve que sagesse et raison sont, heureusement, présentes chez la plupart d'entre nous.

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL.94.722992
Ste ANASTASIE

Ce projet avait été défini en concertation dès 1989 ; il s'agit donc aujourd'hui de sa première phase de réalisation.
Il est pris note du désir de voir la nouvelle buvette installée aux lieu et place de l'ancienne.
M. FADDA (CIGALES) demande que lui soit précisé le calendrier des travaux décidés au siège du club.
La programmation "marche bien" puisqu'elle a pris environ un an d'avance.
- La clôture sera achevée en 1991.
- Aucune décision concernant la toiture n'a, à ce jour, été prise.
- La mise en place de cette toiture ayant cependant des incidences tant sur la préservation du bâtiment que sur son isolation, un effort particulier sera recherché.

SALLE POLYVALENTE (PETITE SALLE)
Le Maire précise qu'après de multiples démarches municipales, le classement ERP TYPE X 4ème Catégorie est en passe d'être obtenu. Ce qui lui permettra désormais d'accueillir l'ensemble des activités associatives non sportives (y compris repas ou repas dansants).
Un règlement précis est en cours de rédaction ; M. Robert DEHAYE travaille actuellement sur ce projet qui sera présenté pour avis à la prochaine réunion de la commission.

PROJET DE CALENDRIER D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE :
- 19 octobre : Concert Classique.
- 08 novembre : Commission Extra-Municipale Sports et Loisirs.
- 09 novembre : Séance de Cinéma Les Cigales.
- 15 novembre : Randonneurs Pédestres.
- 16 novembre : Concert FORCIOLI.
- 17 novembre : Médaillés Militaires.
- 30 novembre : Réunion P.C.
- 01 décembre : Loto "Parents d'Elèves".
- 07 décembre : Comité des Fêtes (loto).
- 08 décembre : Médaillés Militaires (loto)
- 12 décembre : Repas des Anciens.
- 14 décembre : Loto "Foot-Ball".
- 15 décembre : Médaillés Militaires.
- 11 janvier 92 : Assemblée Générale Cigales

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Avis d'enquête publique d'expropriation par le Département du VAR nécessaire à la création d'espaces naturels sensibles aux lieux-dits "Le Village, Le Pré de La Font, Les Horts de la Font".

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prescrites par le décret N°77-393 du 28 mars 1977 modifié par le décret N°85-453 du 23 avril 1985 modifié sur l'utilité publique des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

ARTICLE 2 : Ladite enquête sera ouverte le 22 octobre 1991 en mairie de STE ANASTASIE.

ARTICLE 3 : M. Octave BERNARD, Directeur Honoraire des Services Techniques de la ville de BRIGNOLES (e.r.) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur (mairie de STE ANASTASIE).

ARTICLE 4 : En conséquence, les pièces du projet seront déposées à la mairie de STE ANASTASIE pendant 24 jours pleins et consécutifs du 22 octobre 1991 au 14 novembre 1991 de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures indiqués ci-dessus (les samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés) et consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération sur un registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur (mairie de STE ANASTASIE) qui les visera et les annexera audit registre.
Ce registre à feuillets non mobiles sera ouvert, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

## REDEVANCE ORDURES MENAGERES

La plupart d'entre vous se sont acquittés avant la date demandée (le 15 septembre) de la redevance ordures ménagères les concernant.
Nous demandons aux quelques retardataires de réparer leur oubli dès que possible.
MERCI.

## COMITE COMMUNAL
## DES FEUX DE FORET

A l'occasion d'une réunion maintenant rituelle rassemblant les responsables du C.C.F.F. et ceux de la Mairie, le Maire a annoncé l'acquisition très prochaine de nouveaux équipements.
En effet, la commune vient de procéder à l'achat d'un véhicule Land Rover équipé d'une réserve d'eau de 600 litres. Cette acquisition fait suite et achève dans l'immédiat un important effort financier destiné à soutenir l'action du C.C.F.F.
M. QUADRUPANI, Président du C.C.F.F.

départemental et régional, a présenté en quelques mots ses espoirs concernant la formation des bénévoles du C.C.F.F.
Enfin, M. REMY, Président du Comité, a mis l'accent sur la nécessaire assiduité de membres du comité, en particulier aux séances de formation.

Le Maire a remercié chacun pour ses efforts et son comportement durant la saison écoulée.
La réunion à laquelle était conviée tous les bénévoles ayant participé à la lutte contre les incendies s'est achevée par un habituel et très amical apéritif.

## TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE.

PLACE DE LA GARE :
- Tous les poteaux qui encadraient la Place de la Gare (environ une quarantaine) ont été enfouis entre la voie ferrée actuelle et l'ancienne voie ferrée de garage.
Cette opération a permis d'une part, d'éviter un transport onéreux vers une décharge éloignée et d'autre part, de créer un nouveau terre-plein de niveau avec la Place de la Gare.
- Pour remplacer partiellement ces poteaux servant essentiellement à arrêter les boules, des murets ont été construits entre les platanes. Leur hauteur a été calculée pour qu'ils puissent servir de bancs.
- Une jardinière de 11m de long sur 0,80m de large a été construite à droite du podium, vers la voie ferrée.
D'autres aménagements sont prévus qui préserveront le cachet et les dimensions de cette place unique dans la région.

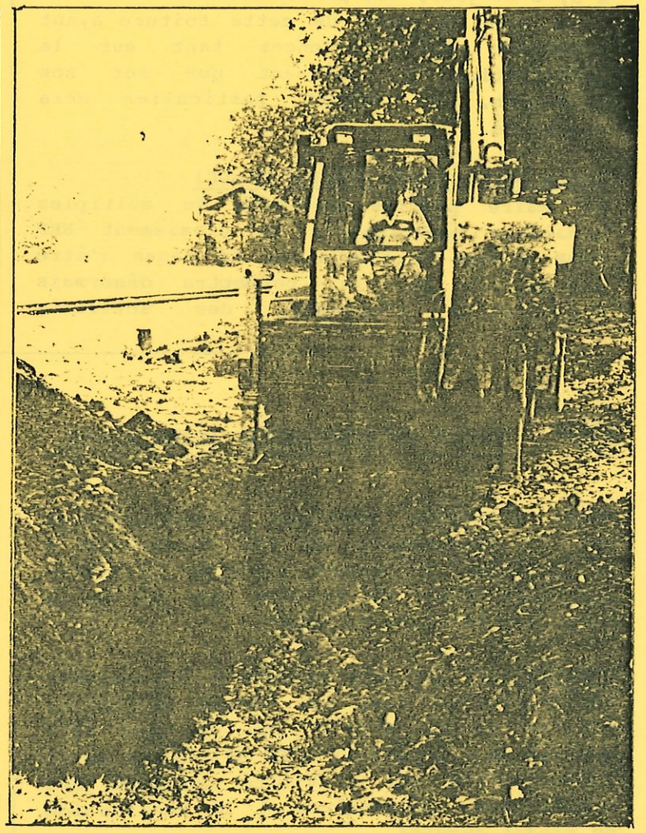

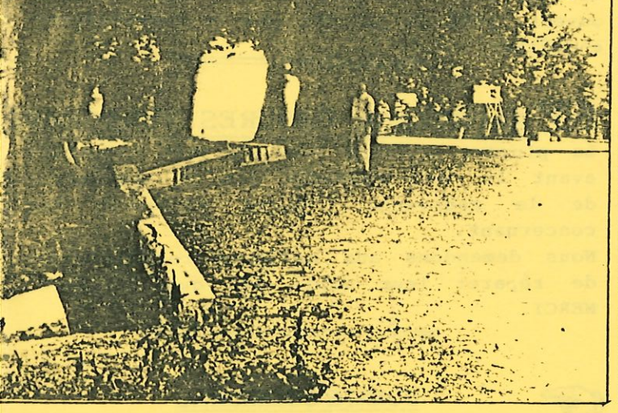

L'enfouissement des poteaux électriques par l'entreprise Michel CODONNEL de STE-ANASTASIE.

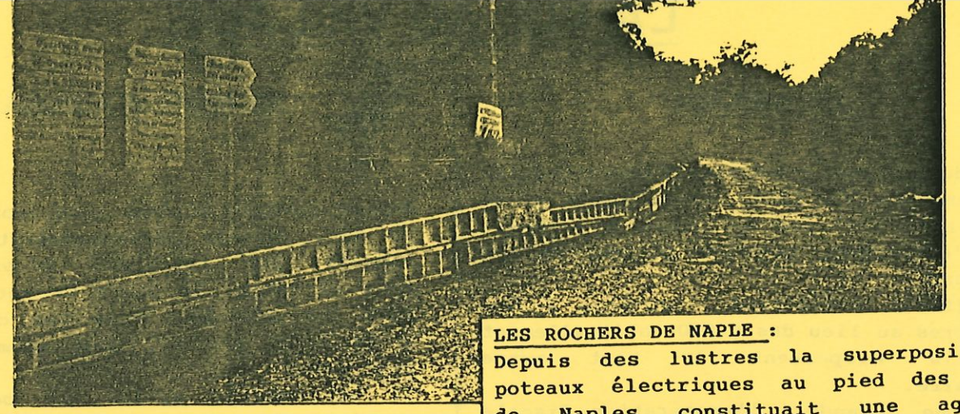

LES ROCHERS DE NAPLE :
Depuis des lustres la superposition de poteaux électriques au pied des Rochers de Naples constituait une aggression visuelle permanente.
Ici, la construction d'un mur en béton pour noyer ces poteaux qui, certes, ont eu leur raison d'être à une époque, mais dont la disparition n'entraînera aucun regret.

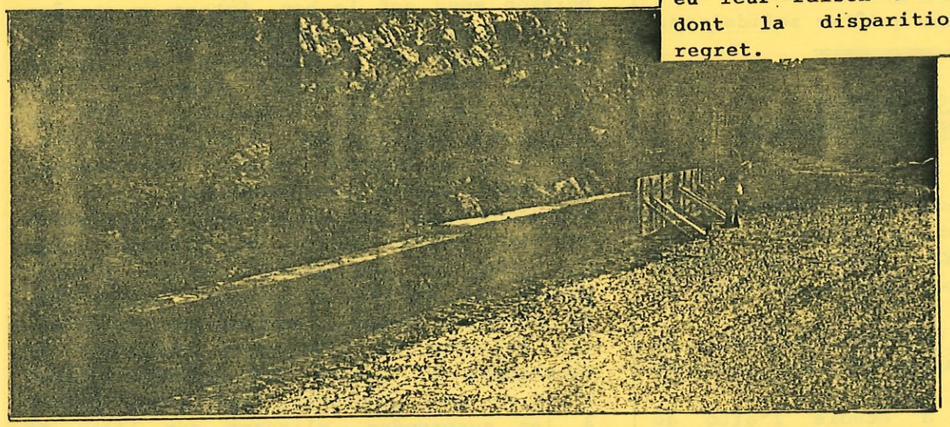

POUR ETRE INFORME DE LA VIE DE VOTRE VILLAGE, LISEZ LE BULLETIN MUNICIPAL

### NETTOYAGE ET DESINFECTION DES CONTAINERS A DECHETS

Depuis plusieurs semaines, un travail de nettoyage et de désinfection des containers a été entrepris par roulement.
Ceux-ci sont transportés au garage municipal des Aires où ils sont décrassés au nettoyeur à haute pression et désinfectés au crésyl.

Quelques-uns se révèlent tapissés intérieurement d'une couche de pourriture nauséabonde -objet de plaintes du voisinage- favorisant le développement d'une flore microbienne dangereuse, alors qu'un container devrait rester propre et sans odeur, si, chacun y déposait ses ordures dans un sac en plastique fermé. Cela n'est pas toujours le cas. Il est donc recommandé, pour des raisons d'hygiène évidentes, de ne pas vider les sacs d'ordures dans les containers mais de les y déposer dans leur sac fermé.

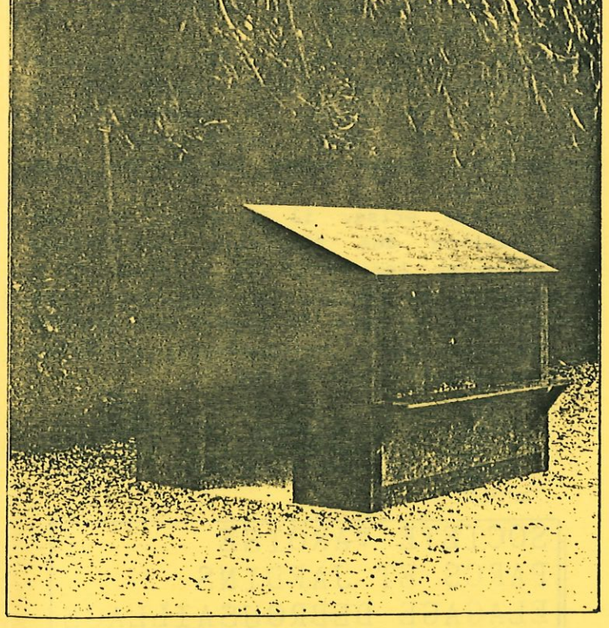

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

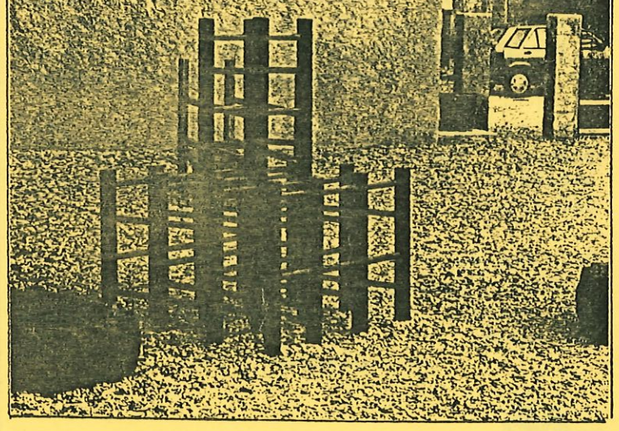

ECOLE MATERNELLE :
Installation dans la cour d'une cage à grimper et, sur une dalle de béton, d'une maisonnette fabriquée par l'entreprise de notre concitoyen M. SMORTO.

### BRANCHEMENT D'EAU DE LA SALLE POLYVALENTE

L'installation et le branchement d'un robinet extérieur à la salle polyvalente viennent d'être achevés.
Ce robinet est destiné notamment à l'arrosage des plantations autour de la salle.